



C'EST AUTOMATIQUE !

RÉFÉRENT HANDICAP

1. Modalités de prise en compte d'un public en situation de handicap

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'égalité d'accès à la formation et conformément aux exigences du Référentiel National Qualité (Qualiopi), notre auto-école veille à informer, accueillir et orienter les personnes en situation de handicap.

Notre établissement n'est pas spécialisé dans la formation à la conduite des personnes présentant un handicap physique. Nous ne disposons pas de véhicules aménagés ni de dispositifs pédagogiques spécifiques permettant une prise en charge directe de ce public.

Toutefois, lorsqu'un candidat signale une situation de handicap ou que des besoins particuliers sont identifiés lors de l'accueil ou du parcours de formation, une information claire est délivrée et une démarche d'orientation adaptée est mise en œuvre.

Le référent handicap de l'auto-école est :

Monsieur Hervé Dolier

Référent handicap

Le référent handicap a pour mission d'informer le candidat, d'analyser la situation exprimée et d'assurer le lien avec les interlocuteurs compétents. À ce titre, les élèves concernés sont orientés vers le référent handicap du Bureau d'Éducation Routière des Landes afin de bénéficier d'une évaluation personnalisée et d'informations sur les aménagements possibles des épreuves du permis de conduire.

Référent institutionnel :

Mme Julie San Giorgio

Référente handicap – Bureau d'Éducation Routière des Landes

Cette organisation permet d'assurer une prise en compte conforme à la réglementation en vigueur et, le cas échéant, d'orienter le candidat vers une structure ou une auto-école spécialisée en capacité de répondre à ses besoins spécifiques.

Ces modalités sont portées à la connaissance du public par affichage au sein de l'établissement et via les supports de communication de l'auto-école.